

jourd'hui, nous avons la confiance que notre travail serait terminé et que les \$500,000 de capital nouveaux seraient souscrits. Malheureusement, nos espérances ne se sont pas réalisées et si comme je viens de vous le dire, nous avons obtenu du public plus que nous pensions, nous n'avons pas reçu l'appui que nous étions en droit d'attendre des actionnaires. En effet, en dehors du Bureau de Direction, leurs souscriptions se chiffrent à peine à \$60,000.

Puisque nous n'avons pas encore obtenu le montant de capital voulu pour mettre notre projet de réorganisation à exécution, nous nous trouvons donc dans l'impossibilité de donner suite aux fins pour lesquelles cette assemblée a été spécialement convoquée.

Il est possible que les actionnaires qui ne sont pas encore venus souscrire au nouveau capital aient attendu cette assemblée pour le faire, voulant connaître le résultat de notre travail. S'il en est ainsi, il serait peut-être à propos d'ajourner cette assemblée à quelques jours et alors, si le capital n'est pas complété, nous aviserons en conséquence.

Nous n'avons pas de peine à reconnaître le travail colossal fait par la direction pour tenter la résurrection de la Banque Jacques Cartier, travail auprès des actionnaires, travail auprès des déposants.

Il est fâcheux cependant au point de vue de la direction tout au moins, que les résultats n'aient pas été à la hauteur des efforts.

Il s'agissait, d'après le rapport, de faire souscrire pour \$500,000 d'actions nouvelles et on n'a pas réussi; de sorte que l'assemblée n'avait pas de raison d'être, pour le moment du moins.

Dans huit jours, le complément du capital sera-t-il souscrit et l'assemblée pourra-t-elle prendre les résolutions pour lesquelles elle avait été convoquée une première fois?

C'est chose difficile à dire dès aujourd'hui; mais nous ne doutons pas que les efforts vont redoubler pour arracher aux actionnaires récalcitrants leur souscription à une émission d'actions nouvelles.

Le rapport des directeurs n'est

pas tendre pour ces actionnaires qui ont souscrit \$60,000 à peine d'actions nouvelles.

Le rapport dit, en effet: "nous n'avons pas reçu l'appui que nous étions en droit d'attendre des actionnaires."

En quoi les actionnaires étaient-ils tenus de souscrire à une émission nouvelle et quel droit la banque avait-elle à leurs souscriptions?

Les anciennes actions émises à \$100 valaient, au pair, au moment de la suspension du mois d'août dernier, \$25, c'est-à-dire qu'elles avaient perdu 75 pour cent de leur valeur primitive. Voilà qui n'est guère encourageant pour les actionnaires de la première heure, appelés à souscrire de nouveau.

Le rapport ci-haut dit bien qu'avant de fermer ses portes, il y a quelques mois, la banque était en voie de prospérité: "Nous étions pleins de confiance," disent les directeurs, "et nous voyions avec joie arriver le moment où la banque serait libérée des mauvaises affaires du passé qui la paralysaient depuis longtemps. Ce travail d'épuration, commencé depuis 1896, allait bientôt se terminer et les dernières causes de faiblesse étaient sur le point de disparaître."

En trois ans, la banque n'a pu compléter cette épuration, ni se libérer des mauvaises affaires du passé. Il fallait donc que la plaie ait été bien grande et d'une sérieuse gravité pour n'arriver pas à la cicatriser dans un aussi long délai.

La plaie était telle, en effet que — c'est encore le rapport qui nous le dit — "le bureau de direction fit une étude de la position et en vint à la conclusion que la liquidation s'imposait."

Mais alors LE PRIX COURANT était donc dans le vrai quand, analysant les rapports de la Banque Jacques Cartier que publiait la *Gazette du Canada*, il prétendait que la situation de la dite banque n'était pas de